



Problème d'enregistrement au SCEC de Nantes

Par **LalouDaFreak**, le **12/04/2010** à **21:56**

Bonjour,

Tout d'abord si ce message paraît long, ne m'en veuillez pas, j'ai voulu qu'il soit le plus précis que possible, ma situation étant assez complexe. Merci de votre compréhension.

Je suis née en 1978 à Kinshasa (R.D. Congo), n'ai pas été reconnue par mon père biologique et ai vécu en Belgique de 1979 à 2000. Je vis aujourd'hui en région parisienne.

En 1985 ma mère a épousé un Français et a obtenu la nationalité française par déclaration d'acquisition. En ce qui me concerne, j'ai été reconnue par le mari de ma mère comme son enfant légitime et je suis considérée comme française depuis (j'ai un extrait d'acte de reconnaissance, entre autres documents, qui le prouve).

Mon problème est le suivant: cela fait treize ans que je tente de faire retranscrire ou établir par le Service central d'état civil de Nantes tout ce qui concerne mon identité, sans succès: il manque toujours un élément. Ma mère est, elle, bien enregistrée au SCEC puisque je parviens à obtenir son extrait d'acte de naissance.

Le service en question me renvoie au consulat de France de mon pays de naissance -dans lequel je ne vis pas- et ce dernier leur renvoie la balle. J'ai cru en voir la fin le jour où ma mère, d'habitude de mauvaise foi, m'a expédié l'extrait d'acte de naissance qui me manquait (le vrai, cette fois), accompagné de la copie de son décret, mais rien ne m'est jamais parvenu (j'en ai aussi la preuve d'envoi)...

J'ai également tenté de faire établir un certificat de nationalité il y a quelques années, démarche qui n'a pas abouti: ma nationalité n'était pas en cause, mais l'extrait d'acte de naissance que j'ai fourni serait apocryphe (un très vieux document pour l'obtention duquel ma famille a, semble-t-il, également dû beaucoup lutter).

A l'heure actuelle, j'ai perdu ma CNI et aimerais la faire renouveler; c'était la seule pièce en ma possession étant donné que je n'ai ni passeport, ni permis, ni carte d'électeur.

Pourriez-vous me donner votre avis sur la question? Dans mon cas, l'acte de reconnaissance peut-il faire office d'extrait d'acte de naissance?

D'avance je vous remercie.